



Qu'est-ce que la publicité de la justice ?

Actualité législative publié le **04/08/2024**, vu **43 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Qu'est-ce que la publicité de la justice ?

- La publicité est un principe fondamental du fonctionnement de la justice. Il est consacré par l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme.
- Ce principe se justifie par le fait que, la justice étant rendue "au nom du peuple", les citoyens doivent pouvoir en contrôler l'exercice quotidien.
- Le principe de publicité est double : il concerne les débats judiciaires et le prononcé des décisions judiciaires (jugements).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38046-quest-ce-que-la-publicite-de-la-justice>